

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2012

PROGRAMMATION ET GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 244)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 16**

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 5 BIS

À la première phrase, substituer aux mots :

« recettes, de dépenses »,

les mots :

« dépenses, de recettes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.